

Camaret
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

*La paroisse de Camaret possède une
seule chapelle publique.*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*Cette chapelle est sous le vocable de
Notre-Dame de Roc-amoureux ou Rochemadon.*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*Cette chapelle confisquée par la révolution, mais non
aliénée, a été restituée à la paroisse et rendue aux exercices
religieux sous le titre de Chapelle de Secours, par Ordonnance royale*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*De 22 juillet
1818.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*La chapelle possède 3 ornements : 1 blanc, 1 rouge
et 1 noir en assez bon état.*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*Les pierres sacrées des 3 autels de la chapelle ont
été changées il y a 5 ans.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.